SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

www.oefc.on.ca BULLETIN 30 novembre 2000

SURVOL FINANCIER DU 1er AVRIL 1999 AU 31 MARS 2000

Première année d'activité

L'année écoulée s'est caractérisée en Ontario, dans le secteur de l'électricité, par d'énormes changements qui ont culminé avec la restructuration d'Ontario Hydro pour donner naissance à cinq entités, le 1er avril 1999. La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) est la personne morale qui succède à Ontario Hydro.

Cette première année d'activité a permis à la SFIÉO de mettre en place les politiques et modalités nécessaires à l'exécution de son mandat, qui consiste à gérer la dette et certaines autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro jusqu'à ce qu'ils soient remboursés ou éteints, de même que certains éléments d'actif. L'Office ontarien de financement (OOF), la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO) et le ministère des Finances fournissent à la SFIÉO le personnel et les compétences nécessaires à l'exécution de son mandat.

Résultats d'exploitation en 1999-00

Aperçu de l'année écoulée :

- Les recettes de 3 330 millions de dollars se sont composées de : 1 118 millions d'intérêts versés par Hydro One (HOI), Ontario Power Generation (OPG), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la province; 889 millions de paiements tenant lieu d'impôts; 741 millions tirés des ventes d'électricité; 172 millions au titre du montant tenant lieu de frais de remboursement de la dette; et 383 millions de revenus réservés au secteur de l'électricité.

- Les dépenses de 3 884 millions de dollars se sont composées de : 2 785 millions d'intérêts sur la dette et le financement des risques nucléaires; 180 millions d'amortissement des frais d'emprunt reportés; 744 millions au titre des achats d'électricité; 156 millions de frais de garantie d'emprunt; et 19 millions de dépenses d'exploitation.

- Conformément aux principes comptables généralement reconnus, l'excédent de 554 millions de dollars des dépenses sur les revenus a été ajouté au passif non provisionné, avec léffet d'augmenter le passif non provissoné à 19987 millions au 31 mars 2000.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

En mai 1999, le ministère des Finances a mis en place un comité consultatif chargé de le conseiller sur la gestion et le sort des contrats d'achat d'électricité conclus avec des producteurs privés d'électricité (PPÉ). Le comité a présenté ses recommandations en octobre 1999. À la lumière, en partie, de ces recommandations, la SFIÉO a annoncé qu'elle ne donnerait pas suite à la demande d'expression d'intérêt formulée antérieurement par Ontario Hydro. La SFIÉO a lancé récemment une demande de propositions en vue de retenir les services d'un gestionnaire de contrats. À la suite de ce processus, Enron Canada Corp. a été choisie pour gérer les contrats avec les PPÉ.

Dette insurmontable et reliquat de la dette insurmontable

D'après la Loi de 1998 sur l'électricité, la dette insurmontable correspond au montant de dettes et autres éléments de passif de la SFIÉO dont celle-ci, de l'avis du ministre des Finances, ne peut raisonnablement assurer le service ni le remboursement dans un marché de l'électricité concurrentiel.

Le ministère des Finances a estimé la dette insurmontable, au 1er avril 1999, à 20,9 milliards de dollars, soit un passif total de 38,1 milliards hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur de 17,2 milliards des sociétés ayant remplacé cette dernière. Le passif non capitalisé (dette insurmontable) de 19,4 milliards de dollars de la SFIÉO au début de l'exercice comprend le passif de 38,1 milliards de dollars, moins les effets à payer supérieurs à 17,2 milliards de dollars, moins d'autres prêts en cours d'une valeur de 200 millions de dollars, et moins d'autres éléments d'actif d'une valeur de 1,3 milliard de dollars. Le reliquat de la dette insurmontable, c'est-à-dire le montant de cette dernière après déduction de la valeur actuelle des flux de revenus réservés provenant du secteur de l'électricité, était estimé à 7,8 milliards de dollars.

Le service du reliquat de la dette insurmontable sera assuré au moyen de frais de remboursement de la dette (FRD). Les FRD seront perçus quand le marché s'ouvrira à la concurrence, soit en 2001 d'après les prévisions actuelles. Dans l'intervalle, la SFIÉO participe à une entente de répartition des revenus conclue entre les entités ayant remplacé Ontario Hydro; elle a ainsi droit à l'excédent de l'ensemble des recettes sur les dépenses d'OPG, de la SIGMÉ, de HOI et de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ). Cet excédent tient lieu de FRD.

Programme de financement en 1999-00

L'exploitation a entraîné des besoins de trésorerie de 869 millions de dollars en 1999-2000. Ces besoins, conjugués à des dettes venant à échéance de 1 670 millions, ont été financés par des emprunts totaux de 2 522 millions de dollars en

Les renseignements figurant dans le présent bulletin ne sont fournis qu'à des fins d'information générale; ils ne constituent ni une offre de vente de valeurs mobilières, ni une sollicitation d'offres d'achat de valeurs mobilières. Ils n'ont pas été approuvés par une commission des valeurs mobilières et ne sont pas suffisants pour permettre de décider d'un achat de valeurs mobilières. Ils peuvent être entachés d'erreurs ou d'omissions dues à une conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Bien que ces enseignements aient été jugés fiables à la date où ils ont été rendus publics, ni l'exactitude, ni l'exhaustivité du présent bulletin ou des renseignements qui y figurent ne sont garanties.

1999-2000. Cette insuffisance de fonds avait été prévue et elle est conforme au plan de restructuration du secteur de l'électricité dans la province. Ce plan prévoit que des revenus suffisants seront tirés du secteur de l'électricité afin de rembourser la dette de la SFIÉO dans un délai raisonnable.

La SFIÉO n'ayant pas de cote de crédit en propre, la Province contracte des emprunts pour son compte par l'intermédiaire de l'OOF. La SFIÉO remet en contrepartie des titres de créance à la Province. Afin de faire face à ses besoins de financement en 1999-00, la SFIÉO a contracté pour 1,8 milliard de dollars d'emprunts à long terme et a accru ses dettes à court terme de 0,7 milliard de dollars. Tous les fonds ont été obtenus en 1999-00 sur le marché du dollar canadien, au moyen de :

- trois émissions intérieures totalisant 1,5 milliard de dollars;
- deux émissions d'eurodollars canadiens représentant 0,4 milliard;
- bons à court terme du Trésor de l'Ontario pour 0,7 milliard, dont 0,3 milliard ont été échangés contre des fonds à long terme à taux fixe.
- La SFIÉO a également procédé au rachat de 0,1 milliard de dollars de dettes qu'elle a remplacées par des sources de financement plus économiques.

	1999-00 Chiffres réels	2000-01 Prévisions
Besoins de financement		
Besoins (Excédent) de trésorerie	0,9	(1,0)
Dettes venant à échéance	1,6	3,2
Rachat de dettes	0,1	—
Total des besoins de financement	2,6	2,2
Financés par		
Augmentation des dettes à court terme	0,7	—
Produit des émissions à long terme	1,8	2,2
Émissions pour rachat de dettes	0,1	—
Total du financement	2,6	2,2

Prévisions au 30 juin 2000

Politiques de gestion des risques

La SFIÉO s'est dotée d'un certain nombre de politiques et de méthodes pour faire face aux risques financiers auxquels l'exposent ses activités d'emprunt et de gestion de la dette.

Risque de change:
La cible que s'est fixée la SFIÉO en matière de risque de change non couvert à la fin de l'exercice 2000-01 est de 5 % de l'encours de la dette. Quand l'OOF a pris en charge la gestion de la dette de la SFIÉO, la proportion de la dette totale exposée aux fluctuations de change s'élevait à 14,5 %. L'OOF a ramené cette proportion à 8 % au 31 mars 2000. Il continuera de réduire cette proportion afin d'atteindre de façon prudente l'objectif de 5 %.

Risque de taux: Le plafond de risque de taux de la SFIÉO, après déduction des liquidités, est égal à 20 % de l'encours de la dette. La proportion effective de la dette exposée aux fluctuations de taux d'intérêt s'établissait à 7,6 % au 31 mars 2000.

Profil d'échéance de la dette de la SFIÉO par devise (au 31 mars 2000)

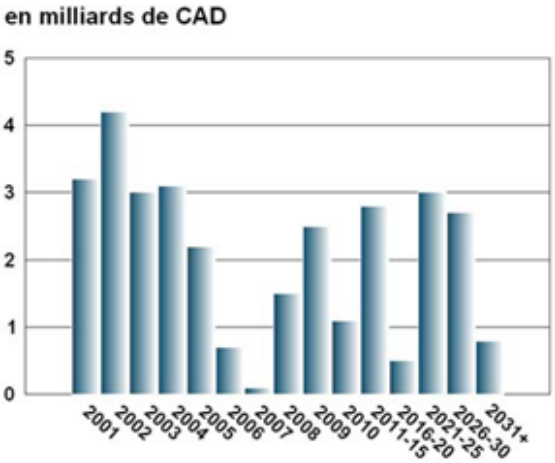

Lorsqu'il émettra de nouveaux titres d'emprunt pour le compte de la SFIÉO, l'OOF s'efforcera d'obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques de taux au refinancement de la dette qui vient à échéance et de la dette à taux variable.

Risque de change (au 31 mars 2000)

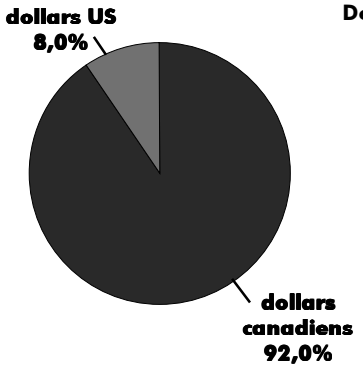

Risque de taux (au 31 mars 2000)

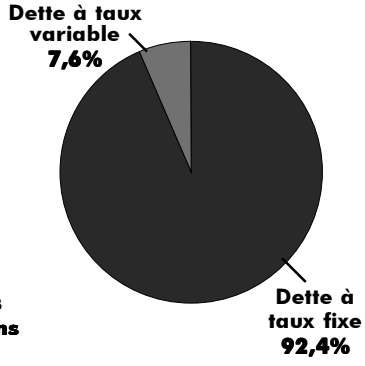

Renseignements supplémentaires

Un jeu complet d'états financiers de la SFIÉO pour l'exercice 1999-2000 figure dans le rapport annuel 2000 de la Société, au site www.oefc.on.ca.

Pour obtenir le rapport sur support papier, composer le (416) 325-8000.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, 1 ouest, rue Dundas, Bureau 1400, Toronto (Ontario) M7A 1Y7, Canada. Nº de téléphone : (416) 325-0918 / Nº de télécopieur : (416) 204-7946 / Courriel : investor@oefc.on.ca. Ce document est affiché sur le site Web de la SFIÉO à l'adresse **www.oefc.on.ca**